



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 - Situation des salles de sport

Question écrite n° 37573

Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des salles de sport du pays. La survie de ces entreprises est menacée par le contexte sanitaire de la covid-19. Alors que les entreprises de ce secteur font partie du tissu social, économique et entrepreneurial, et qu'elles sont un acteur essentiel pour le maintien d'une activité physique et d'une bonne santé pour les citoyens, ces commerces ne sont pas considérés et classés en tant que commerce essentiel. Pourtant, ces salles de sport ne semblent pas être le lieu de *cluster* puisque des études scientifiques démontrent que le virus s'y propage nettement moins qu'au sein d'un supermarché. De plus, les gestionnaires de ces salles sont prêts à mettre en place un protocole sanitaire renforcé qui serait élaboré avec les autorités compétentes afin d'assurer toutes les garanties nécessaires à la sécurité des adhérents. Aussi, compte tenu de la précarité économique dans laquelle sont plongées ces entreprises, liée aux décisions de fermetures pour lutter contre la pandémie actuelle et de l'importance d'une pratique sportive pour la santé de tous, il lui demande que ces entreprises soient considérées comme des commerces essentiels et l'interroge sur le calendrier d'une réouverture qui pourrait être adaptée à chaque département, en fonction de l'évolution de la pandémie.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37573

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2487

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)